

Le 18 mars 2022

Par SDÉ

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité – mise à jour annuelle statutaire 2021 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4179-2021 Notre référence : R062605

Chère consœur,

Le Coordonnateur demande à la Régie de bien vouloir lui accorder un délai supplémentaire afin de répondre à l'ordonnance de la Régie, en suivi de la décision D-2022-028, visant à l'informer de sa position quant à la création d'une mise à jour annuelle du Glossaire.

En effet, le Coordonnateur fait présentement des vérifications administratives à ce sujet et aimerait pouvoir bénéficier de temps supplémentaire afin d'être en mesure de donner à la Régie une réponse finale complète à cette question complexe. Il demande ainsi à la Régie de lui accorder jusqu'au 28 avril 2022 pour ce faire.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL

JC/